

■ **Urfa**, à Vevey, commerce de produits orientaux, en faillite (FOSC du 12.12.2003, p. 12). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 19 février 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.  
Journal no 2600 du 11.03.2004  
(02171176 / CH-550.1.028.517-2)